



IFSI IFAS
DU CENTRE HOSPITALIER DU
SUD SEINE-ET-MARNE
(SITE DE MONTEREAU)

DOSSIER D'INSCRIPTION 2018

ÉPREUVES DE SÉLECTION
FORMATION PRÉPARANT
AU DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT



☎ 01 64 31 64 26

Fax 01 64 31 66 48 **courriel** : ifsi.mon@ch-sud77.fr
Site internet : www.ch-sud-seine-et-marne.fr

SOMMAIRE

	Page
Informations	3
Conditions d'accès à la formation	4
Fiche d'inscription	5
Choix d'inscription aux épreuves de sélection	6
Formation modulaire	7
Coût de la formation	8
Liste des documents à fournir	9
Calendrier des épreuves	10 à 12
Epreuves de sélection	13 et 14
Liste 1 & 2	13
Liste 3 & 4	14
Conditions d'admission définitive	14
Textes de référence	15
Annexe 1 accès au répertoire de certification	16 et 17

INFORMATIONS

Madame, Monsieur,

Après avoir vérifié que vous remplissez bien les conditions requises pour vous présenter aux épreuves de sélection d'entrée en formation aide-soignant(e) (cf page 4), veuillez déposer ou retourner par courrier le dossier d'inscription complet (**vous devez vous assurer que le courrier soit suffisamment affranchi**). Les pièces à retourner sont :

- Fiche d'inscription (p. 5)
- Choix d'inscription aux épreuves de sélection (p. 6)
- ou formation modulaire (p.7)
- Coût de la formation (p. 8)
- documents administratifs à fournir (p. 9)

Le dossier (**pages 5, 6, 7, 8, 9**) accompagné des pièces à fournir doit être retourné à l'adresse suivante au plus tard le **05/09/2018, cachet de la poste faisant foi**.

Passé cette date, aucun dossier ne sera accepté.

IFSI /IFAS du CH du Sud Seine-et-Marne
1bis, rue Victor Hugo
77875 MONTEREAU Cédex



TOUT DOSSIER INCOMPLET
vous sera retourné
Le chèque est encaissé dès que le dossier est
retenu. Aucun remboursement ne sera effectué.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

D'après l'Arrêté du 22 Octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'aide-soignant

Pour être admis à suivre les études conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant, les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date de leur entrée en formation ; aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

L'admission en formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant **est subordonnée à la réussite à des épreuves de sélection** écrites et/ou orales.

Pour les candidats de liste 1 et 2, les épreuves de sélection comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Pour les candidats de liste 3 et 4, la sélection se fait sur la base d'un dossier. Les candidats retenus se présentent à un entretien visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.

Les candidats présentant un handicap peuvent déposer une demande d'aménagement des épreuves. Ils adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et en informent les instituts de formation.

FICHE D'INSCRIPTION

(Ecrire en lettres majuscules et lisiblement)

Madame - Monsieur (à entourer)

- Nom de naissance : _____
- Nom marital (s'il y a lieu) : _____
- Prénom : _____
- Autres prénoms : _____
- Situation familiale : _____
- Date de naissance : _____
- Lieu de naissance : _____
- N° Département : _____ Pays : _____
- Nationalité : _____
- Tél. portable : [] [] [] [] []
- Tél. fixe : [] [] [] [] []
- Adresse e-mail : _____ @ _____
- Adresse postale : _____
- Code postal : _____ Ville : _____
- **Préparation aux épreuves de sélection :** OUI NON
- Organisme : _____
- **Situation professionnelle actuelle :** _____
- Si vous êtes employé par l'une des structures suivantes, merci de cocher la case correspondante :

<input type="checkbox"/> CH de Fontainebleau	<input type="checkbox"/> CH de Montereau
<input type="checkbox"/> CH de Nemours	<input type="checkbox"/> EHPAD Beaumont du Gâtinais

Je soussigné(e), (nom et prénom) atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A :

Le : / / 20.....

Signature

Choix des épreuves de sélection

Cocher la case correspondant à votre situation

Liste 1 (droit commun) – 15 places formation complète Epreuve écrite et/ou orale	
Candidat non dispensé de l'épreuve écrite d'admissibilité <input type="checkbox"/> Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite.	Candidat dispensé de l'épreuve écrite d'admissibilité <input type="checkbox"/> Candidat titulaire d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au RNCP, délivré dans le système de formation initiale ou continue français. <i>Ex</i> : Baccalauréat, licence, master... Attention : Titulaire du bac ASSP et SAPAT → choix de la liste 3 / Attestation de 2 ^{ème} année équivalent niveau V (ancien BEP Carrière Sanitaires et sociales) → choix de la liste 1 <input type="checkbox"/> Candidat titulaire d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V délivré dans le système de formation initiale ou continue français. <i>Ex</i> : BEP sanitaire et social, BEP agricole option services aux personnes... <input type="checkbox"/> Candidat titulaire d'un titre ou diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu. <input type="checkbox"/> Etudiant ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.
Liste 2 – 3 places formation complète Epreuve écrite et/ou orale	
<input type="checkbox"/> Candidats justifiant d'un contrat de travail avec un établissement de santé ou une structure de soins.	
Liste 3 – 5 places Dispense de formation Sélection sur dossier et épreuve orale	
<input type="checkbox"/> Baccalauréat professionnel ASSP (accompagnement, soins, services à la personne) : Modules 2, 3, 5 <input type="checkbox"/> Baccalauréat professionnel SAPAT (services aux personnes et aux territoires) : Modules 2, 3, 5, 6	

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A : _____

Le : ___/___/20.....

Signature :

Liste 4 – 10 places
Dispense de formation
Sélection sur dossier et épreuve orale

Titulaire d'un des diplômes mentionnés ci-dessous.

Diplôme(s) ouvrant droit à une dispense de(s) unité(s) de formation	Unités de formation à valider	Total heures	Coût de la formation 2019
<input type="checkbox"/> Diplôme d'Etat de puériculture	1	140 H théorie/140 h stage	1 400€
	3	175 H théorie/280 h stage	2225€
TOTAL			3 625€
<input type="checkbox"/> Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) ou <input type="checkbox"/> mention complémentaire d'aide à domicile (MACD)	2	70 H théorie/140 h stage	910€
	3	175H théorie/280 h stage	2225€
	6	35 H théorie/70 h stage	455€
	8	35 H théorie/0 stage	245€
TOTAL			3 835€
<input type="checkbox"/> Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique (AMP)	2	70 H théorie/140 h stage	910€
	3	175H théorie/280 h stage	2225€
	6	35 H théorie/70 h stage	455€
TOTAL			3 590€
<input type="checkbox"/> Titre professionnel d'Assistante de vie aux familles (TPAVF)	2	70 H théorie/140 h stage	910€
	3	175H théorie/280 h stage	2225€
	6	35 H théorie/70 h stage	455€
	7	35H théorie/0 stage	245€
	8	35H théorie/0 stage	245€
TOTAL			4 080€
<input type="checkbox"/> Diplôme d'Etat d'ambulancier	1	140 H théorie/140h stage	1 400€
	3	175 H théorie/280h stage	2225€
	6	35 H théorie/70 h stage	455€
	8	35 H théorie/ 0 stage	245€
TOTAL			4325€
Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social : <input type="checkbox"/> Mention « Accompagnement de la vie à domicile	2-3-6-8		3 835 €
<input type="checkbox"/> Mention « Accompagnement de la vie en structure	2-3-6		3 590 €
<input type="checkbox"/> Mention « Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire	1-2-3-6-8		5 235 €

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A : _____

Le : ___/___/20.....

Signature :

Coût de la formation

A lire attentivement avant de vous inscrire aux épreuves de sélection.

Ces informations détermineront votre participation financière ou non au coût de la formation.

La formation d'aide-soignant à l'institut de formation du centre hospitalier du sud Seine-et-Marne a un coût Annuel de **5300 €**.

Plusieurs financements possibles :

1 - Financement par le Conseil Régional d'Ile de France

Prise en charge par le Conseil Régional d'Ile de France sous certaines conditions* (les personnes remplissant les critères de prise en charge par le Conseil Régional d'Ile de France sont dites «Eligibles à la subvention régionale» (1)).

****Veuillez cocher la case correspondant à votre situation***

- Elèves sortis du système scolaire depuis moins de 2 ans, à l'exception faite des apprentis
- Elèves âgés de 25 ans ou moins, inscrits ou non en mission locale, à l'exception faite des apprentis,
- Demandeurs d'emploi (catégories A et B), inscrits à Pôle Emploi **depuis 6 mois au minimum avant l'entrée en formation** dont le coût de formation n'est pas pris en charge par Pôle Emploi,
- Bénéficiaires d'un contrat aidé (CAE, CIE, Emploi d'Avenir) y compris en cas de démission,
- Bénéficiaires du RSA
- Elèves dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation

(1) Pour les personnes dites « ELIGIBLES A LA SUBVENTION REGIONALE », la formation sera totalement financée par la région.

2 - Financement par un employeur ou un organisme

- Salarié en **promotion professionnelle** dont le coût de la formation sera pris en charge par l'employeur.
- Salarié en **Congé Individuel de Formation** dont le coût de formation sera pris en charge par un organisme (Fongecif, ANFH, Unifaf...).

3 - Financement individuel

- Candidat finançant personnellement sa formation.

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements mentionnés sur les documents retournés à l'IFAS de Montereau.

A : _____
Signature :

Le : ___/___/20.....

Liste des documents à fournir

Listes 1 et 2	Réservé IFSI
<p><input type="checkbox"/> photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du titre de séjour (recto-verso) ou du passeport en cours de validité impérativement</p> <p><input type="checkbox"/> 4 enveloppes sans fenêtre format (22x11) timbrées au tarif en vigueur et libellées à vos nom et adresse</p> <p><input type="checkbox"/> un chèque de 80 € à l'ordre du « Trésor Public régie IFSI » pour les frais d'inscription aux épreuves de sélection, non remboursable. * - Les espèces ne sont pas acceptées.</p> <p><input type="checkbox"/> photocopie du titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou supérieur OU</p> <p><input type="checkbox"/> photocopie du titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V OU</p> <p><input type="checkbox"/> photocopie du titre ou diplôme étranger permettant l'accès à des études universitaires avec l'équivalence OBLIGATOIRE (1) OU</p> <p><input type="checkbox"/> Pour les étudiants en soins infirmiers ayant suivi une 1^{ère} année de formation, mais non admis en 2^{ème} année, fournir une attestation de l'IFSI précisant que l'étudiant a suivi une première année de formation infirmière.</p> <p>LISTE 2 : à joindre en plus <input type="checkbox"/> la copie du contrat de travail en cours <input type="checkbox"/> une attestation de l'employeur actuel précisant que celui-ci a pris connaissance du projet du candidat et qu'il le soutient dans sa démarche</p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
<p>(1) Concernant les diplômes (baccalauréat et/ou supérieur) obtenus à l'étranger, il est impératif de fournir une attestation de comparabilité délivrée par : CIEP – ENIC – NARIC France Tél : 01.70.19.30.31 www.ciep.fr/enic-naricfr/index.php délai de 2 à 3 mois pour l'obtention de l'attestation – coût environ 70 €</p>	
Liste 3	
<p><input type="checkbox"/> photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du titre de séjour (recto-verso) ou du passeport en cours de validité impérativement</p> <p><input type="checkbox"/> 4 enveloppes sans fenêtre format (22x11) timbrées au tarif en vigueur et libellées à vos nom et adresse</p> <p><input type="checkbox"/> un chèque de 80 € à l'ordre du « Trésor Public régie IFSI » pour les frais d'inscription, non remboursable* - Les espèces ne sont pas acceptées.</p> <p><input type="checkbox"/> photocopie du Baccalauréat ou un certificat de scolarité pour les candidats en classe de terminale</p> <p><input type="checkbox"/> curriculum vitae <input type="checkbox"/> lettre de motivation manuscrite <input type="checkbox"/> photocopie du livret scolaire avec résultats et appréciations (y compris les stages)</p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
Liste 4	
<p><input type="checkbox"/> photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du titre de séjour (recto-verso) ou du passeport en cours de validité impérativement</p> <p><input type="checkbox"/> 3 enveloppes sans fenêtre format (22x11) timbrées au tarif en vigueur et libellées à vos nom et adresse</p> <p><input type="checkbox"/> chèque de 80 € à l'ordre du « Trésor Public régie IFSI » pour les frais d'inscription, non remboursable* - Les espèces ne sont pas acceptées.</p> <p><input type="checkbox"/> attestations de travail avec appréciations de l'employeur <input type="checkbox"/> curriculum vitae <input type="checkbox"/> lettre de motivation manuscrite <input type="checkbox"/> photocopie du titre ou diplôme permettant de se présenter à la dispense de formation</p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>

***Si le chèque est au nom d'un tiers, porter le nom et le prénom du candidat au dos du chèque**

Calendrier des épreuves

Quota de l'institut de formation du CH du Sud Seine-et-Marne – site de Montereau - Pour la sélection 2018, le nombre de places proposées par liste est de :

Places proposées	Liste
15	1 « Droit commun »
03	2 « Article 13 bis » (sous contrat)
05	3 « Baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT »
10	4 « Passerelles »

INSCRIPTION	
Dossier d'inscription :	Par retrait à l'IFSI ou sur le site internet www.ch-sud-seine-et-marne.fr/ institut de formation / IFAS
Période	Du 25 juin 2018 au 05 septembre 2018 inclus
Modalités de retour des dossiers d'inscription	Envoi postal (cachet de la poste faisant foi) ou dépôt à l'adresse suivante : IFSI du Centre Hospitalier du Sud Seine-et-Marne 1bis, rue Victor Hugo 77875 MONTEREAU-FAULT-YONNE Cédex
Frais de concours	80 € (les frais d'inscription sont encaissés dès que le dossier est validé. Aucune demande de remboursement ne sera acceptée).
EPREUVE D ADMISSIBILITE	
Ecrit admissibilité listes 1 et 2	26 septembre 2018 9h30 début des épreuves
Résultats admissibilité	10 octobre 2018 – 10 heures Affichage à l'IFSI et courriers individuels
EPREUVE D'ADMISSION	
Entretiens oraux	Du 15 octobre 2018 au 09 novembre 2018
Résultats	14 novembre 2018 à 10 heures Affichage à l'IFSI et courriers individuels

Confirmation des inscriptions pour la rentrée de janvier 2019	26 novembre 2018
REUNION D'INFORMATION DE PRE RENTREE	
Pré-rentrée	13 décembre 2018 à 09h00
Scolarité	
Rentrée	Lundi 07 janvier 2019



AUCUN RESULTAT NE SERA COMMUNIQUE PAR TELEPHONE

Les candidats sont portés sur listes principales par ordre de mérite selon chaque classement de liste établi par le jury. Les autres candidats admis sont portés sur les listes complémentaires.

Si dans les 10 jours suivant l'affichage, les candidats reçus sur liste principale et sur liste complémentaire n'ont pas confirmé par écrit leur demande d'admission, ils sont présumés avoir renoncé à leur admission.

Les places des candidats de la liste principale ayant renoncé à leur admission, seront proposées aux candidats inscrits sur la liste complémentaire de l'IFSI par ordre de mérite.

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées. Cependant, un report d'admission d'un an, renouvelable une seule fois, est accordé de droit par le Directeur de l'institut en cas de congé de maternité, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour garde de son enfant ou d'un de ses enfants, âgé de moins de quatre ans.

Un report d'admission d'un an, renouvelable deux fois, est accordé de droit par le Directeur de l'institut, en cas de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale ou de rejet d'une demande de congé individuel de formation ou de congé de formation professionnelle.

En outre, en cas de maladie, d'accident, ou si le candidat apporte la preuve de tout autre évènement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report peut être accordé par le Directeur de l'institut.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit confirmer son intention de reprendre sa scolarité à la rentrée suivante, **au plus tard trois mois avant la date de cette rentrée.**

Le report est valable pour l'institut dans lequel le candidat avait été précédemment admis.

L'application de ces dispositions ne peut donner lieu à un report de scolarité d'une durée supérieure à trois ans.

Epreuves de sélection

LISTES 1 ET 2

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

Cette épreuve anonyme, d'une durée de deux heures, est notée sur 20 points. Elle est évaluée par des infirmiers, formateurs permanents dans un institut de formation d'aides-soignants ou par des personnes qualifiées.

Elle se décompose en deux parties :

1. A partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit :

- Dégager les idées principales du texte,
- Commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum.

Cette partie est notée sur 12 points et a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat.

2. Une série de dix questions à réponse courte :

- cinq questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine
- trois questions portant sur les quatre opérations numériques de base
- deux questions d'exercices mathématiques de conversion.

Cette partie a pour objet de tester les connaissances du candidat dans le domaine de la biologie humaine ainsi que ses aptitudes numériques. Elle est notée sur 8 points.

LES CANDIDATS AYANT OBTENU UNE NOTE > ou = à 10/20 SONT DECLARES ADMISSIBLES

EPREUVE D'ADMISSION

L'épreuve orale d'admission, notée sur 20 points est évaluée par :

- Un directeur d'Institut de Formation d'Aides-soignants ou d'un Institut de Formation en Soins Infirmiers ou un infirmier, formateur permanent dans un institut de formation d'aides-soignants ou dans un institut de formation en soins infirmiers ;
- Un infirmier exerçant des fonctions d'encadrement ou un infirmier ayant une expérience minimum de trois ans en exercice dans un service ou une structure accueillant des élèves aides-soignants en stage.

Elle se divise en deux parties et consiste en un entretien de vingt minutes maximum avec deux membres du jury, précédée de dix minutes de préparation :

1. Présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions.

Cette partie, notée sur 15 points, vise à tester les capacités d'argumentation et d'expression

orale du candidat ainsi que ses aptitudes à suivre la formation.

2. Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant.

Cette partie, notée sur 5 points, est destinée à évaluer la motivation du candidat.

UNE NOTE INFÉRIEURE A 10/20 A CETTE ÉPREUVE EST ÉLIMINATOIRE

LISTES 3 ET 4

Les élèves en classe de terminale des baccalauréats professionnels «accompagnement, soins, services à la personne» et «services aux personnes et aux territoires» peuvent présenter leur candidature. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

Les candidats sont sélectionnés sur la base d'un dossier.

L'examen des différentes pièces constitutives du dossier permet de retenir les candidats qui seront convoqués à l'entretien. Les candidats dont le dossier n'a pas été retenu en sont informés par courrier.

Les candidats retenus se présentent à un entretien individuel visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier. La composition du jury de cet entretien est identique à celle prévue à l'article 9 de l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié susvisé.

Dans un premier temps, le candidat présente son parcours, puis dans un deuxième temps, le jury engage un échange avec le candidat sur la base de son dossier (afin d'évaluer l'intérêt du candidat pour la profession et sa motivation).

A l'issue des entretiens, le jury final établit la liste de classement (liste principale et liste complémentaire) en fonction du nombre de places ouvertes.

UNE NOTE INFÉRIEURE A 10/20 A CETTE ÉPREUVE EST ÉLIMINATOIRE

Conditions d'admission définitive

Pour que l'admission soit **définitive** à l'institut de formation d'Aides-soignants, il est nécessaire de produire :

- au plus tard le premier jour de la rentrée, un **certificat médical établi par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé** attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.

- au plus tard le jour de la première entrée en stage, une **attestation médicale d'immunisation et de vaccinations** conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Conseils :

- vérifiez votre carnet de vaccinations
- **si vous n'êtes pas vacciné (en particulier contre l'hépatite B), commencez les**

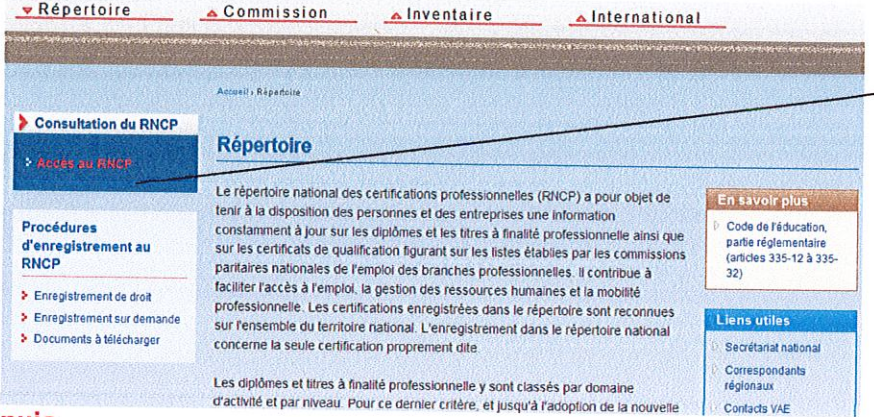
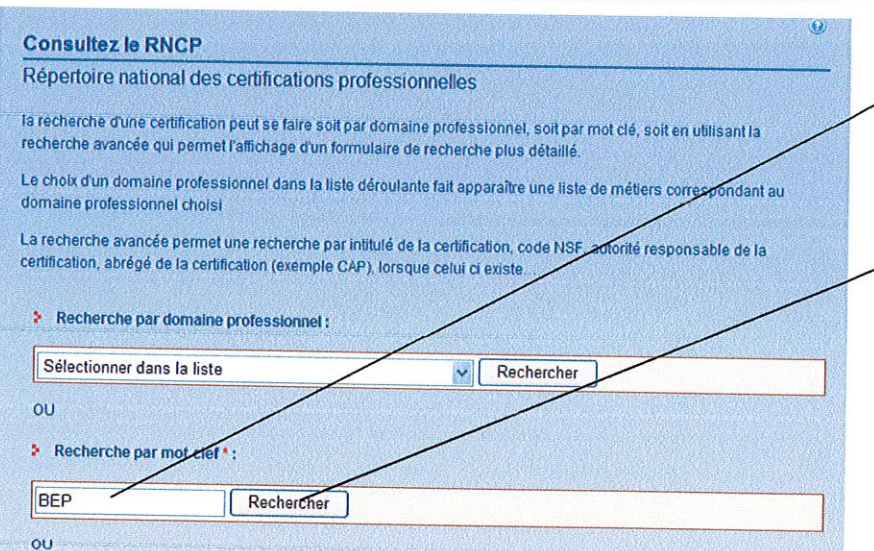
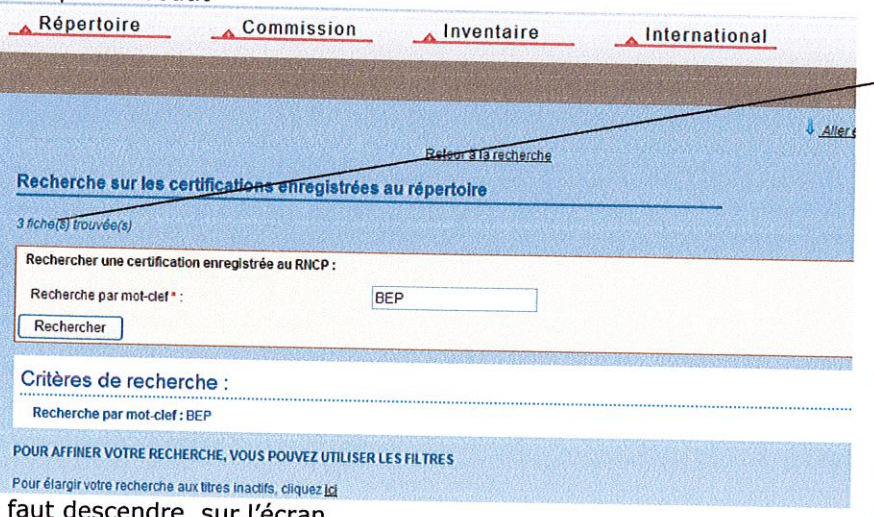
démarches dès l'inscription au concours car certains protocoles de vaccinations s'étalent sur plusieurs mois avant d'obtenir une couverture vaccinale effective.

Nota bene : Selon le calendrier vaccinal en vigueur, pour les professionnels de santé aides-soignants, il est par ailleurs recommandé d'être immunisé contre la coqueluche, la rougeole, la rubéole, la varicelle et la grippe saisonnière.

Textes de référence

- Arrêté du 22 Octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Articles L.3111-1, L.3111-4 et L.3112-1 du code de la santé publique (CSP)
- Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L.3111-4 du CSP
- Calendrier vaccinal en vigueur disponible sur le Site du ministère de la santé : <http://www.sante.gouv.fr/vaccinationsvaccins-politique-vaccinale.html>

ANNEXE 1
Registre national des certifications professionnelles RNCP
Comment trouver le niveau du titre que vous détenez sur le site :
<http://www.cncp.gouv.fr/repertoire>




<p>Se connecter sur le site</p> 	<p>Double clic pour accéder au répertoire</p>
<p>Faire une recherche par mot clef</p> 	<p>Entrer le titre sans être trop précis</p> <p>Cliquer sur rechercher</p>
<p>La requête aboutit</p>  <p>Il faut descendre sur l'écran</p>	<p>Le nombre de fiches trouvées apparait</p>

Identifier sur la liste sous « intitulé » le diplôme recherché

Pour élargir votre recherche aux titres inactifs, cliquez [ici](#)

- [Emplois métiers du ROME](#)
- [Type de certification](#)
- [Niveau \(Fr\)](#)
- [Niveau \(Eu\)](#)

Un clic sur l'un des drapeaux ci-dessous ouvre la fiche correspondante dans une nouvelle fenêtre.

INTITULÉ	Niveau (Fr)	Niveau (Eu)	FICHE EuroPass
Niveau IV			
Enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECADER) Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration - Délégation à la sécurité et à la circulation routières	IV	4	
Niveau V			
BEPA BEPA Alimentation et bio-industries Ministère chargé de l'agriculture	V	3	
BEPA BEPA Travaux de laboratoire Ministère chargé de l'agriculture	V	3	

Le titre du diplôme

Le niveau « Fr » est affiché

fin